

CONVOCAATION

Chers actionnaires d'Ossiam Lux (ci-après « la Société »),
Nous nous référons a la notice publiée le 28 avril 2017 et le 10 mai 2017 vous invitant cordialement à assister à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société (ci-après « l'AGA ») devant se tenir le 19 mai 2017 à 14h00 au siège de la société au 49 avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

L'assemblée du 19 mai 2017 n'a pu être tenue faute de représentation des actionnaires et n'était donc pas valablement constituée. De ce fait, nous vous convions à assister à une deuxième assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra le

15 JUIN 2017 A 14H00 (HEURE DE LUXEMBOURG)

afin de délibérer et de voter sur l'ordre du jour suivant (ci-après « l'ordre du jour ») (qui est en tout point identique à celui proposé pour le meeting du 19 mai 2017):

ORDRE DU JOUR

1. **Entendre le rapport de gestion par le Conseil d'administration de la Société** (le « Conseil d'administration ») pour l'exercice clos le 31 décembre 2016.
2. **Entendre le rapport du Commissaire aux comptes de la Société** relativement aux états financiers de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2016.
3. **Approuver les états financiers** (comptes annuels : bilan, comptes de résultats et annexes) pour l'exercice clos le 31 décembre 2016.
4. **Affecter les résultats** pour l'exercice clos le 31 décembre 2016.
5. **Donner quitus à accorder aux membres du Conseil d'administration** (« les Administrateurs ») **et au commissaire aux comptes de la Société** pour l'exercice clos le 31 décembre 2016.
6. **Élections réglementaires :**
 - a. Réélire en tant qu'Administrateurs jusqu'à la prochaine AGA devant se tenir en 2018 de :
 1. M. Bruno Poulin,
 2. M. Antoine Moreau,
 3. M. Christophe Arnould;
 - b. Réélire Deloitte Audit S.à.r.l. en tant que commissaire aux comptes indépendant de la Société jusqu'à la prochaine AGA devant se tenir en 2018.
7. **Toute autre affaire** pouvant être dûment présentée à l'Assemblée.

OSSIAM LUX
49 AVENUE J.F. KENNEDY – L-1855 LUXEMBURG
SOCIETE D' INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE – B.160071

Nous informons les actionnaires du fait qu'aucun quorum n'est nécessaire pour adopter les résolutions de l'AGA et que les résolutions seront adoptées à la majorité des voix légitimement exprimées par les actionnaires présents ou représentés à l'AGA. Les voix exprimées ne comprennent pas celles attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu ou a voté blanc ou nul.

Lors de l'AGA, la majorité sera déterminée en fonction des actions émises et en circulation à minuit (heure du Luxembourg) au cinquième jour avant l'AGA (c.-à-d. le 9 juin 2017) (la « date de référence »). Les droits dont dispose un actionnaire d'assister à l'AGA et d'exercer ses droits de vote attachés à ses actions sont déterminés en fonction des actions qu'il/elle détient à la date de référence.

Si vous détenez des actions de la Société au travers d'un intermédiaire financier ou d'un agent de compensation, il convient de noter que :

- le bulletin de procuration doit être renvoyé à l'intermédiaire financier ou à l'agent de compensation en temps opportun pour envoi à la Société au plus tard le 12 juin 2017;
- si l'intermédiaire financier ou l'agent de compensation détient des actions de la Société pour son compte propre et en votre nom, il pourra s'avérer impossible pour vous d'exercer directement certains droits au regard de la Société.

Des copies des comptes annuels, les rapports du commissaire aux comptes agréé et le rapport de la direction peuvent être obtenus gratuitement durant les heures d'ouverture au siège social de la Société au Luxembourg. Ces documents seront adressés aux actionnaires sur simple demande (télécopie : (+352) 46.40.10-413).

Si vous n'êtes pas en mesure d'assister en personne à l'assemblée, vous pouvez voter en remplissant et en renvoyant soit le bulletin de vote par correspondance soit la procuration, par courrier à State Street Bank Luxembourg, 49 avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, avec la mention « Domiciliary Department », ou par fax au (+352) 46 40 10 413, au plus tard deux (2) jours ouvrables avant l'assemblée. Les documents sont à disposition sur demande au siège social de la société au Luxembourg.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION